

LA DÉONTOLOGIE DE L'HOMME DE CHEVAL

Frederic GUILLOT

10 Octobre 2024

Sommaire

1. Contexte

- a. De nouvelles injonctions au professionnalisme
- b. Déontologie et logique déontique

2. L'enquête sociologique menée auprès des professionnels des

- a. Présentation du corpus
- b. Méthodes d'analyse

3. La déontologie de l'Homme de cheval

- a. L'Homme de cheval
- b. L'Homme de cheval selon les enquêtés
- c. L'Homme de cheval comme garant des relations éthiques de travail avec les chevaux

1. Contexte

De nouvelles injonctions au professionnalisme

- Contexte sociétal
 - Le bien-être animal parmi les grands débats sociétaux



- Nouvelles attentes au sein de la filière
 - Hors structure et écuries actives
 - Turn-over dans les métiers des sports équestres et hippiques

- Des remises en cause des relations anthropoéquinnes



Facebook • Anne Marie Balthazart • Twitter @AnneMarieBalthazart

Déontologie et logique déontique

La **déontologie** est:

- Branche de l'éthique qui établit les fondements des **devoirs** d'une personne en fonction de la profession à laquelle elle se réfère
- Ensemble de **règles morales** et de **normes** qui régissent l'exercice d'une profession ou les rapports sociaux entre ses membres

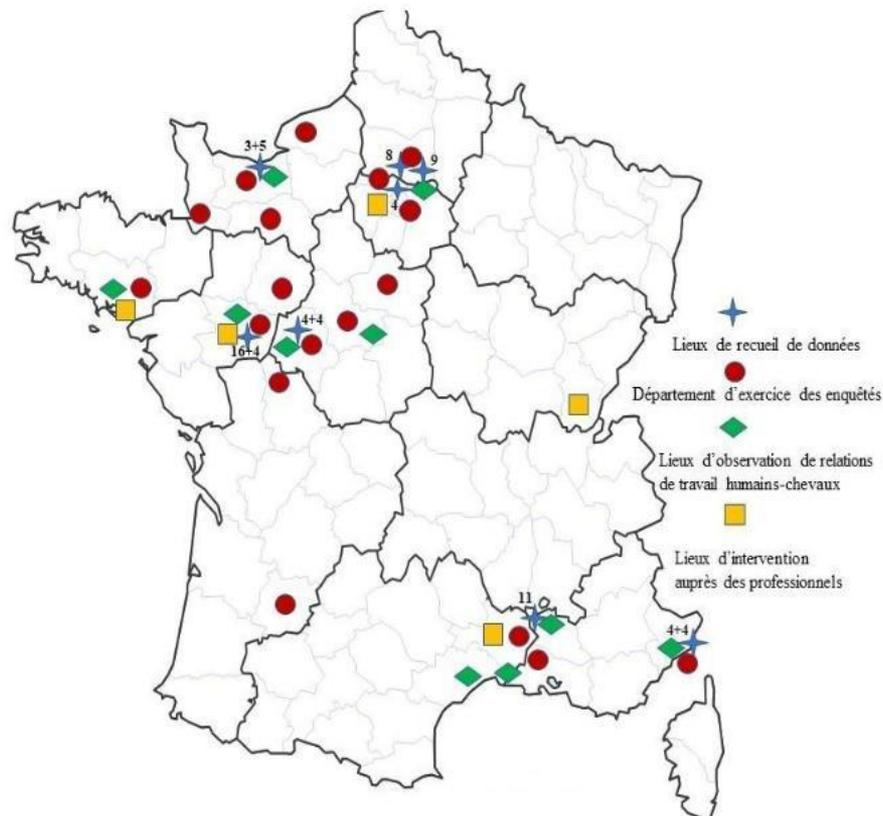
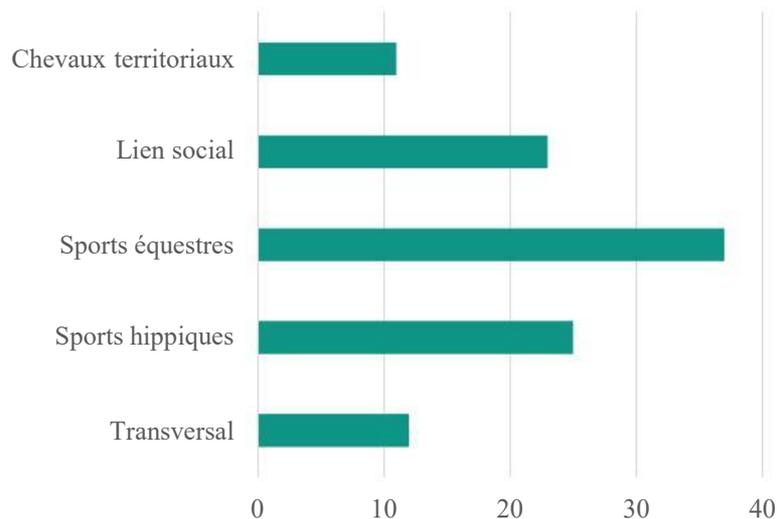
La **déontologie** s'appuie sur une **logique déontique**

- **Déontique**: relatif à une obligation morale
 - **Logique déontique**: formalisation des rapports qui existent entre les 4 caractéristiques d'une loi: l'obligation, l'interdiction, la permission et le facultatif
 - *Le juste, le permis* est ce qu'il est *possible* que fasse le bon professionnel
 - *L'injuste, l'interdit* est ce qu'il est *impossible* que fasse le bon professionnel
 - *L'équitable, l'obligatoire* est ce qu'il est *nécessaire* que fasse le bon professionnel
 - *Le facultatif* est ce qu'il est *contingent* que fasse le bon professionnel.
- Logique déontique => système normatif qui permet de modéliser les obligations, les violations et les sanctions dans une organisation

2.L'enquête sociologique menée auprès des groupes professionnels anthropoéquins

Présentation du corpus

Répartition du corpus par secteur professionnel



3. La déontologie de l'Homme de cheval

L'idéal-typique de l'« Homme de cheval »

Jules Pellier 1900 « On peut être un très habile écuyer, un chasseur à courre très expérimenté, un jockey très heureux, un éleveur adroit et un très bon cocher, et cependant ne pas avoir la réunion des qualités qui font mériter le titre d'homme de cheval. [...] Un homme de cheval se sert de cet animal sagement et met ses soins à le conserver longtemps en bon état sans tares ni défauts de caractère, tout en le faisant travailler raisonnablement. » (Digard, 2007, p,184).



Extrait de la frise du Parthénon
Source fr.vikidia.org



A. de Pluvinel, *L'instruction au roi en l'exercice de monter à cheval*,
source Gallica



Le colonel de Beauregard
©IFCE/Alain Laurieux

À retenir

- Figure idéale typique qui dépasse les sexes et les catégories socio-culturelles des mondes du cheval
- Construction sociale qui marque les frontières entre :
 - L'amateur et le professionnel
 - Le bon et le mauvais professionnel
- Figure garante des relations éthiques de travail avec les équidés
 - Connait par sa grande expérience les équidés ce qui lui permet de s'adapter à chaque individu
 - Règle ses relations avec les équidés en fonction de ses devoirs envers eux et des règles morales de sa profession
 - Réduit les tensions morales entre les rationalités affectives et les rationalités économiques
- **Homme de cheval**: expression traditionnelle, *avec équivalent féminin*, désignant celui *ou celle* qui connaît les chevaux, qui sait les élever et les utiliser, en restant attentif à leur respect plus qu'à son plaisir. (Digard, 2007, p. 238)